REGLEMENT
Sondage CGI Finance

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE
La société Compagnie Générale de Locations d'Equipements SA (CGL) (ci-après dénommée « société organisatrice »), basée au 69 Avenue de Flandre
59700 MARCQ en BAROEUL, a choisi YOUKADO, 4bis avenue de la marne 59290 Wasquehal comme prestataire pour organiser un sondage du 17 février au 5 mars 2020 inclus, sondage comportant un tirage au sort parmi les participants permettant l'attribution des lots définis à l'article 5 ci-dessous (ci-après « le Sondage »).
Les modalités de participation au Sondage et les modalités de désignation des gagnants des lots sont décrites dans le présent règlement (ci-après « le Règlement »).

ARTICLE 2 – DATES DE L'OPÉRATION
Le Sondage se déroule du 17 février au 5 mars 2020 inclus.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le Sondage si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE 3 – PARTICIPANTS
L'Opération est strictement réservée aux personnes physiques majeures résidant et domiciliées en France Métropolitaine (hors CORSE et DOM-TOM), et invitées par la Société Organisatrice à participer au Sondage.

La participation au Sondage implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité, ainsi que des lois et règlements applicables aux sondages et tirages au sort avec attribution de lots en vigueur en France.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration notamment d'identité, entraîne l'élimination immédiate du participant.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION
La participation au sondage du 17 février au 5 mars 2020 inclus est gratuite et sans obligation d'achat.

Le sondage consiste à répondre à 22 questions. La participation au sondage permet de participer à un tirage au sort et de remporter l'un des lots définis à l'article 5 ci-dessous. Le participant découvre s'il a gagné un des lots dès qu'il a répondu à l'intégralité des questions. Chaque participant pourra tenter sa chance une seule fois sur la durée du sondage.

ARTICLE 5 – LOTS

Les lots à gagner sont :
- 18 Champagne Cuvée Louise en coffret d'une valeur unitaire TTC de 120€.
- 2 Jéroboams Pommery Brut Royal coffret bois d'une valeur TTC de 230€

ARTICLE 6 – ATTRIBUTION DES LOTS
Le gagnant sera informé de son gain par tout moyen, tel que l'envoi d'un email, indiquant notamment les modalités pratiques d'obtentions du lot. Chaque gagnant devra éventuellement fournir à la Société Organisatrice des informations complémentaires sur son identité et sur son adresse.

Le lot sera remis par voie postale dans un délai estimé de huit (8) semaines à compter de la désignation du gagnant. Le lot ne peut être échangé contre d'autres lots, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service. La Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité de remplacer le lot offert par un prix de valeur équivalente ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas de rupture de stock du lot initialement prévu ou de tout autre événement imprévisible, irrésistible et

extérieur qui rendrait impossible la délivrance du lot prévu dans des délais raisonnables.

En cas de renonciation expresse d'un gagnant à bénéficier de son lot, celui-ci sera conservé par la Société Organisatrice et pourra être utilisé dans le cadre d'une opération ultérieure. En cas de retour à la Société Organisatrice de l'e-mail informant le gagnant ou sans réponse de sa part dans un délai de huit (8) jours à partir de la confirmation du gain, le gagnant perd le bénéfice de son lot, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable pour tous les incidents/accidents pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation du lot.

Avant la remise de son lot, le gagnant devra remplir les conditions définies dans le Règlement et justifier de son identité.

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

La dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à quelconque indemnisation ou contrepartie. La dotation sera quant à elle non remise en jeu et la Société Organisatrice pourra en disposer librement.

Il ne peut y avoir qu'une dotation attribuée par personne pendant toute la durée du sondage (à raison d'un lot par gagnant : même nom, même adresse).

ARTICLE 7 – FORCE MAJEURE
La Société Organisatrice ne pourra être tenu responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté et/ou en cas de force majeure, le sondage venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé ; et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux participants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenu responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impacterait le bon déroulement du sondage ou la liste des gagnants. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelques dotations que ce soit.
La Société Organisatrice ne saurait être tenu pour responsable en cas de vol, mauvais acheminement du courrier ou détérioration des dotations pas les services postaux.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ
La responsabilité de l'organisateur ne peut être recherchée en cas d'utilisation par les participants de coordonnées de personnes non consentantes.

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Sondage et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le Site pour des causes qui ne seraient pas directement et exclusivement imputables à la Société Organisatrice. Celle-ci ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du Sondage. Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle, sauf en cas de faute directe et exclusive de la Société Organisatrice.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenu pour responsable au cas où un ou plusieurs

participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du Sondage ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau où dû à des actes de malveillances.

Les lots attribués aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte et ne pourront en aucun cas être échangés à la demande des gagnants contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation pour quelle que raison que ce soit.
La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourrait être recherchée en cas d'incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'absence d'utilisation du lot attribué, qui ne peuvent être remplacés par un autre lot ou versé sous forme d'argent, sauf sur décision de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait être tenu pour responsable des retards et/ou pertes du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, e-mail autres que ceux correspondant à leur identité, et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de sondage seraient automatiquement éliminés.

Toutes informations ou coordonnées incomplètes, erronées ou en violation au règlement, entraîneront la nullité de la participation et le participant concerné ne pourra donc pas être éligible au gain d'une des dotations mises en sondage dans le cadre du sondage.

Toute participation devra être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de sondage proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout Participant qui n'aurait pas respecté le règlement.

Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT
La participation au sondage implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.
Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du Règlement seront tranchées souverainement par la Société Organisatrice.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, les mécanismes ou les modalités du sondage ainsi que sur la désignation du gagnant.

ARTICLE 10 – CONVENTION DE PREUVE
Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, la Société Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information.

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.
En cas d'affichage d'un écran du Sondage indiquant le gain d'un lot, un code crypté unique et personnel sera affiché sur l'écran. Il permettra à la Société Organisatrice de contrôler le lien entre l'écran et le Participant.

ARTICLE 11 – DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

11.1. Traitements de données personnelles effectués par YOUKADO

YOUKADO a pris toutes les mesures nécessaires au respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en Europe applicable le 25 mai 2018.
Pour toute demande concernant vos informations personnelles, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) en utilisant l'adresse suivante : dpo@youkado.com.

De façon générale, les informations que vous nous communiquez sont destinées au personnel habilité de YOUKADO qui est le responsable de traitement, vos données sont utilisées afin de gérer votre participation au sondage, l'organisation du tirage au sort à l'issue du sondage et l'attribution des lots, le SAV des lots attribués, la gestion marketing et de la relation client, la lutte contre la fraude, le reporting, le pilotage, la segmentation et la sélection marketing.

Vos données pourront être transmises à des prestataires de YOUKADO pour l'organisation du sondage ainsi qu'aux fins de gestion de la relation client.

Les données personnelles sont stockées uniquement en Union Européenne et ne sortent pas de cette zone géographique.

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
Conformément à l'article 15 alinéa 3 du RGPD, vous disposez d'un droit de consultation de vos données personnelles.

Conformément à l'article 16 du RGPD, vous disposez d'un droit de rectification.

Conformément à l'article 17 du RGPD, vous disposez du droit à l'oubli. Pour procéder à la suppression de vos données personnelles, veuillez suivre la procédure décrite dans le paragraphe "Vos Droits".

Conformément à l'article 18 du RGPD, vous disposez du droit de demander la limitation du traitement.

Vos Droits
En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant.

Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données post-mortem.

Conformément aux dispositions des articles 84 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, l'exercice de ces droits requiert la justification de votre identité.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en adressant votre demande, accompagnée d'un titre d'identité signé :

- Par email envoyé à contact@youkado.com
- Par courrier postal adressé à : YOUKADO - Service Clients désabonnements - 4bis, avenue de la Marne 59290 WASQUEHAL

Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

Données personnelles conservées par YOUKADO
Certaines de vos données personnelles seront également conservées par YOUKADO dans les délais qui lui sont imposées par la législation afin de répondre à ses obligations légales.

Durées de conservation des données personnelles par YOUKADO (la durée indiquée couvre la durée de conservation en base active et en archives internes) :

- Données nécessaires à l'organisation du sondage : 3 ans à compter de la date de fin du sondage
- Données nécessaires à l'attribution des lots octroyés par tirage au sort à l'issue du sondage : 3 ans après la passation de la commande
- Pièce d'identité communiquée dans le cadre de l'exercice des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition : 1 an à compter de la date de réception par YOUKADO.

Cookies
L'Utilisateur est informé du fait que le Site utilise des Cookies conçus pour être utilisés uniquement par YOUKADO.

A chaque connexion sur le Site, les Cookies permettent de
- Mesurer l'audience du site
- Stocker temporairement les informations de navigation, ces cookies ne récupèrent pas d'information à caractère personnel
- Vérifier que les cookies précédents sont bien déposés pour assurer le bon fonctionnement de la campagne

Pour bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités du Site, il est donc préférable que l'Utilisateur paramètre son navigateur Internet (par exemple Internet Explorer, Mozilla Firefox, Safari.) pour que celui-ci accepte les Cookies.

Toutefois, l'Utilisateur peut s'opposer à l'enregistrement de tout ou partie de ces Cookies. En effet, la plupart des navigateurs Internet permettent de configurer les Options Internet et de sécurité ou encore les préférences de l'Utilisateur afin de refuser ou de désactiver les Cookies, ou encore d'obtenir un message qui signalera à l'Utilisateur l'envoi de Cookies.

11.2. Traitements de données personnelles effectués par CGL

Dans le cadre du présent sondage, la société CGL (ci-après « le responsable de traitement »), domiciliée au 69 Avenue de Flandre 59708 Marcq-en-Barœul Cedex France, effectue, en tant que responsable de traitement, des traitements des données à caractère personnel des participants au sondage pour la réalisation des finalités (ci-après « les Finalités ») décrites dans le tableau ci-dessous. Les traitements sont réalisés sur le fondement des bases juridiques définies dans le même tableau.

Finalités	**Base juridique**
Participation au sondage, gestion de la participation, vérification et contrôle des gains et octroi des lots	Exécution du Règlement
Réalisation d'enquêtes, de sondages et de statistiques, opérations d'animation commerciale	Poursuite par le responsable de traitement de ses intérêts légitimes

Le responsable de traitement s'engage à protéger la confidentialité des données à caractère personnel fournies dans le respect du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le responsable de traitement est représenté par son Directeur Général Monsieur Jean Hugues DELVOLVE et a désigné un Délégué à la protection des données personnelles dont les coordonnées de contact sont CGL - Pôle PDCP - 69 Avenue de Flandre - 59700 Marcq-en-Barœul ou pdcp-cgl@cgifinance.fr.

Pour les Finalités, le responsable de traitement traite des données relatives à votre identité et vos coordonnées de contact. Ces données sont obligatoires et nécessaires aux Finalités. A défaut de les communiquer au responsable de traitement, les Finalités ne pourront être réalisées.

Les données sont destinées au responsable de traitement et à ses services et personnels dans la limite de leurs attributions et dans les limites nécessaires à l'exécution des Finalités. Dans le cadre du recours par le responsable de traitement à des sous-traitants et mandataires, des données peuvent être transférées vers des sous-traitants situés dans des pays non-membres de l'Espace Économique Européen. Dans ces cas, afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données, un cadre contractuel précis et exigeant détermine les conditions d'intervention de ces sous-traitants. Ce cadre contractuel est fondé soit sur une décision d'adéquation de la Commission européenne soit sur les clauses contractuelles types conformes aux modèles adoptés par la Commission européenne (des renseignements sur les décisions d'adéquation et les clauses contractuelles types sont disponibles sur le site de la CNIL : www.cnil.fr – rubrique « Mes démarches » puis « Transférer des données hors de l'UE »).

Les données des participants seront conservées par le responsable de traitement tant que ces derniers participeront à des opérations organisées par le responsable de traitement de même nature que la présente opération.

Les participants disposent des droits suivants : un droit d'accès leur permettant d'obtenir la communication des données les concernant traitées par le responsable de traitement, un droit de rectification leur permettant de demander la rectification et la mise à jour des données les concernant, un droit d'effacement leur permettant, dans certaines conditions fixées à l'article 17 du règlement européen 2016/679 précité, de demander la suppression de données, un droit de limitation leur permettant, dans certaines conditions fixées à l'article 18 du règlement européen 2016/679 précité, d'obtenir de CGL une suspension du traitement des données les concernant, un droit à la portabilité leur permettant de recevoir du responsable de traitement, sous un format structuré, les données les concernant ou de demander leur transmission directe à un autre responsable de traitement et un droit d'opposition leur permettant, pour des raisons tenant à leur situation particulière, de s'opposer à ce que leurs données fassent l'objet d'un traitement.

Ces droits s'exercent auprès du responsable de traitement par voie postale : CGL - Pôle PDCP - 69 Avenue de Flandre - 59700 Marcq-en-Barœul, ou par email : pdcp-cgl@cgifinance.fr. Pour des raisons de sécurité, toute demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité. Afin de permettre un traitement efficace de leur demande, les participants sont priés d'indiquer le droit qu'ils souhaitent exercer ainsi que tout élément facilitant leur identification.

En vertu des dispositions des article 84 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données après leur décès.

Pour mieux connaître leurs droits, les participants peuvent consulter le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, accessible à l'adresse suivante : http://www.cnil.fr. Ils peuvent également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

ARTICLE 12 – LOI APPLICABLE

Le présent sondage est exclusivement régi par la loi française notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait de celui-ci ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée dans le respect de la législation française.